

2022-01-31 DES PROPOS JUGÉS INSULTANTS

COURRIER DES LECTEURS

*Monsieur René Soudre,
Éditeur,
Le Journal d'Outremont,
CP 48579,
CSP Outremont
Qc.H2V-4T3*

Le 19 janvier, vous avez accepté de publier, dans la section courrier des lecteurs de votre journal, une lettre signée par le citoyen Alain Findeli et adressée au maire de l'arrondissement.

En introduction, la direction de votre journal indique que vous n'acceptez de publier que les textes qui seront pertinents, en utilisant un langage non discriminatoire, non injurieux et écrit dans un français correct.

Nous nous permettons d'affirmer que le texte soumis par le citoyen Findeli est discriminatoire et injurieux envers nos communautés.

L'auteur tient des propos éculés envers les juifs ultra-orthodoxes qui habitent dans le territoire que vous couvrez.

Il est de votre responsabilité, en tant qu'éditeur, de vous assurer que ce qui est écrit dans vos pages respecte la dignité des personnes et ne soit pas discriminatoire.

Le code d'éthique garantissant votre industrie vous enjoint d'éviter de publier des lettres qui deviennent des tribunes de diatribes qui n'ont d'autre effet que de porter atteinte à la réputation de personnes ou de groupes.

Les propos insultants tenus par le citoyen Findeli dans cette lettre ne sont pas dignes de la réputation de votre journal et de son lectorat.

L'utilisation de représentations ou de termes qui tendent, sur la base d'un motif discriminatoire, à susciter ou à attiser la haine et le mépris, à encourager la violence et à entretenir les préjugés sautés aux yeux dans cette lettre que vous auriez dû refuser de publier.

Que l'on remette en question le bien-fondé de la politique d'un commerçant, il y a là matière à discussion, comme sur d'autres sujets. Nous avons à plusieurs reprises pris la parole pour expliquer le pourquoi de nos politiques.

Le dialogue seul peut nous permettre d'évoluer.

Nos communautés travaillent très fort pour ouvrir le dialogue entre nous.

Nous participons aux efforts consentis par l'arrondissement pour trouver des solutions aux nombreux irritants qui se sont posés ici et là dans l'apprentissage de notre cohabitation.

Mais ce n'est évidemment pas l'objectif recherché ici par l'auteur de cette lettre. Il se sert de la politique d'un commerçant pour lancer sa charge, pour nous insulter et insuffler un vent d'intolérance qui nuit à la paix sociale de nos quartiers.

Le lecteur retrouvera à la fin de la lettre du citoyen Findeli la théorie du remplacement des groupes fondateurs par des minorités envahissantes, de quoi, encore une fois, générer méfiance et hostilité à notre prévisible.

Aurait-il osé tenir des propos similaires envers les autochtones, ou d'autres groupes minoritaires, sans être accusé d'intolérance, de racisme ?

Pourquoi se permet-il de le faire envers nous ?

Votre journal a le devoir de participer de façon éclairée à la vie démocratique.

Nous vous demandons par la présente de vous excuser d'avoir approuvé la publication de propos discriminatoires envers les communautés juives hassidiques d'Outremont.

La simple publication de notre point de vue ne nous apparaît pas suffisante pour réparer les dommages que vous êtes subis par votre lésion.

Sam Muller

Le Conseil des Juifs Hassidiques du Québec.